



## **Déclaration liminaire des représentants CGT au C.H.S-C.T. de Paris du 8 juin 2015**

Monsieur le Président de séance,

Le mardi 19 mai, les enseignants manifestaient contre le projet de loi de la réforme des collèges visant notamment à diminuer le nombre d'heures de certains enseignements.

Les agents de l'Assistance Publique des Hopitaux de Paris étaient eux en grève les jeudi 21 et 28 mai à plus de 40% contre la réorganisation du temps de travail décidée par le directeur de l'APHP, Martin Hirsch. Elle vise à réduire les droits aux congés des agents et à diminuer le nombre des personnels remplaçants. Le 11 juin, les salariés de l'APHP manifesteront à nouveau pour le retrait de ce projet.

Les réformes se suivent et ont toutes un seul et même objectif : continuer la politique d'austérité en réduisant les services publics et les droits des fonctionnaires.

Dans notre ministère également, les réformes ont le même objectif. Le porte parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, a annoncé la mise en place progressive de la retenue à la source conduisant à externaliser cette mission à l'employeur, augmentant le risque de fraude fiscale.

Dans les services publics, d'autres grèves se sont déroulées à Paris, celles des salarié(e)s du nettoyage à la Bibliothèque nationale de France et aux Finances publiques. Dans les deux cas, il s'agit d'externalisation des tâches du nettoyage à des multinationales. Les temps partiels imposés conduisent à faire que les salarié(e)s de ces entreprises deviennent des travailleurs pauvres et précaires. Suite à ces grèves, les salariés de ces entreprises se sont fait respecter et ont obtenu quelques avancées (des heures de travail hebdomadaires supplémentaires, des contrats à durée indéterminée, un plan de formation professionnelle).

La CGT revendique toujours la ré-internalisation de ces tâches, comme de toutes les missions réalisées au sein du service public.

Les projets de fusions de services à la DRFiP à l'ordre du jour du CHS-CT ont amené l'intersyndicale CGT- Solidaires- FO à boycotter la 1ère séance du CHS-CT comme celle du CTL.

Nous nous opposons à ces projets décidés par la DRFiP dans le cadre la démarche stratégique et de la revue des missions.

La DRFIP veut créer des SIE ou SIP fusionnés de 44 agents au SIE 6ème, 41 au SIP 3ème/4ème, 39 au SIE 17, 47 SIP 17ème et 31 au SIP 12ème.

La DRFiP veut aussi fusionner les trois pôles fiscaux en 2 pôles parisiens.

L'objectif réel est de supprimer des emplois toutes catégories confondues.

Pour notre organisation syndicale, les Directions se cachent derrière les décisions politiques du gouvernement déclinées dans le pacte de responsabilité et de croissance. Cela se solde dans nos administrations financières par de nouvelles vagues de suppressions d'emplois dont découlent les divers plans stratégiques ( fusions-restructurations) et revues des missions ( abandon et externalisations des missions). Ces fusions restructurations et l'intensification du travail que nous évoquons aujourd'hui ont des conséquences graves sur le travail et sur la santé des agents.

L'Etat employeur a la responsabilité légale de maintenir et de promouvoir la santé de leurs agents au travail. Actuellement se succèdent les déclarations de bonnes intentions tel que le projet de déclinaison Ministérielle de l' accord fonction publique sur les RPS, qui faute d'écoute et de moyens a été rejeté par l'ensemble des OS représentatives.

En effet, la réalité sur le terrain est bien différente de ce que l'on veut bien nous communiquer sur papier.

L'absence de volonté et de moyens pour améliorer la santé des agents est évidente. Les données sont inexistantes ou d'une qualité telle qu'il nous est impossible d'apprécier les impacts sur l'organisation du travail et sur les éléments stressants. Nous ne disposons même pas d'indication fiable ou précise sur l'impact sur la santé physique et mentale des agents.

Tout reposerait, comme aujourd'hui, sur les préconisations du Comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT) qui devrait rendre un avis sur ces réorganisations. Mais sur quels éléments concrets devrions nous nous exprimer ? Sur la réalité du travail, sur les RPS et des TMS qui en découlent souvent ?

Mais où sont -ils recensés, évalués et surtout prévenus ?

Dans les futurs DUERP que vous établirez avec les agents ?

Quels moyens seront mis en oeuvre sur ces sujets ?

Avez-vous seulement tenu compte de l'avis du CHSCT sur les précédentes fusions ?

Non, rien toujours rien !!! Vous nous mettez dans l'impossibilité de rendre un avis sur des restructurations que nous condamnions déjà de par leur motivation et dont les effets ne peuvent qu'être désastreux pour les agents.

Tous les agents demandent pourtant justice et transparence ! Et surtout les agents en situation de précarité statutaire (comme les agents dont les postes sont supprimés ou transférés, ALD, EDR, stagiaires, PACTE, vacataires). Chaque étape de la restructuration aurait dû être discutée et préparée en amont : formation, planification, information et consultation... Or, rappelons qu'aucune étude d'impact humain en particulier sous l'angle des conséquences sur la santé physique et mentale n'a été engagée pour permettre d'engager des mesures de prévention. Ces fusion-restructurations sont en soi traumatisantes et s'accompagnent de facteurs aggravants:

**-sentiment d'incompréhension**: informations fournies parcellaires qui renforce le sentiment de décision arbitraire,

**-sentiment d'impuissance** parce que ces projets de restructurations sont rigides et

qu'aucune contreproposition n'a été écoutée ni discutée,  
-**sentiment d'injustice** car les sacrifices demandés aux agents impactés sont exorbitants par rapport aux autres agents de la DRFIP,  
-**sentiment d'isolement** car les fusions restructurations sont vécues comme une sanction et accentue le **sentiment d'échec** tant personnel que collectif par rapport à la mission dans l'ensemble du dispositif de travail mis en place précédemment (accumulation des reformes restructurations). La motivation des agents repose principalement sur le sens du service public, qui peut être entamé par une restructuration. La reconnaissance de la valeur de leur contribution passée, présente et future dans la sauvegarde du bien public est pourtant essentielle.  
-**sentiment d'insécurité** par la nécessité de travailler dans un environnement instable en perpétuelle évolution et de grande tension émotionnelle liée au travail.

Nous dénonçons encore et toujours les suppressions d'emplois et les réorganisations qui contribuent à la montée du mal être et de la souffrance au travail. Celles-ci se traduisent par l'augmentation des charges de travail et peuvent conduire des agents à certaines situations d'épuisement professionnel (burn out) ou suicide que vous refusez même de recenser officiellement. Ainsi, nous demandons la transparence et l'information qui est due à ce CHSCT notamment sur tout collègue ayant mis ou tentant de mettre fin à ses jours. Le récent jugement du Tribunal Administratif du 29 décembre 2014 reconnaissant l'imputabilité au service de la tentative de suicide d'un agent de la DDFIP du Gers nous conforte dans notre résolution à lutter contre les suppressions d'emploi et ces restructurations néfastes à la santé physique et mentale des agents.

Concernant la Douane dont nous évoquerons aujourd'hui le PAP, un droit d'alerte a été déposé par les représentants de la CGT le 01/06/2015 concernant le déménagement de la Brigade de Surveillance Intérieure de Paris-Ferroviaire (BSIPF) du 116 rue de Maubeuge 75010 PARIS dans des locaux aveugles au deuxième sous-sol de la gare du Nord. La Direction Générale avait validé la proposition de relogement (qualifiée de satisfaisante au regard des seuls besoins de service...-cf. note DR du 17 avril 2015).

Alors qu'elle était informée des intentions de la SNCF de récupérer ses locaux, l'administration des Douanes ne propose aucune solution de relogement décente à ses agents, les exposant de façon inconsidérée à de nouveaux risques pour une simple raison budgétaire. L'urgence dans laquelle l'opération a été menée n'a pas permis la consultation réelle et sérieuse de l'ensemble des agents, ainsi que des propositions alternatives de relogement.

Une audience a été accordée aux agents suite au droit d'alerte de notre organisation syndicale et une visite des locaux par le DI IDF et le Dr de PARIS est intervenue le lendemain. La visite en urgence des locaux par la médecine de prévention et l'ISST avait pourtant été demandée par les représentants de la CGT lors de la dernière séance plénière du 17 avril 2015 et du GT du 8 avril 2015. Cette visite n'est intervenue qu'après une délibération intersyndicale et le droit d'alerte déposé le 01/06/2015.

La visite de l'ISST et de la médecin de prévention ne fait état que de la réglementation en matière de locaux. L'application des articles R .4213-2, R .4213-3 et R .4223-3 relatifs à l'ambiance lumineuse est même déniée aux agents sous prétexte que leurs fonctions à

l'extérieur les rend sans objet. Quid du CSDS et de son adjoint qui sont présents toute la journée dans les locaux ?

Les sorties de secours sont supposées aux normes, en l'absence de passage de la commission de sécurité.

Sont reconnues pourtant l'absence d'informations de la Gare sur la ventilation, la sécurité électrique, la prévention incendie, l'amiante (absence de DTA) et les ascenseurs dont un est en panne (monte charge). Le local social n'est toujours pas correctement aménagé, et nous n'avons pas d'information sur le contrat de ménage. Le rapport de visite semble omettre volontairement la présence en continu de certains agents et minimise les impacts sur les agents se contentant de faire une énumération de préconisations.

Mais du travail réel des agents, de l'absence d'un circuit d'amené des infracteurs sécurisé particulièrement en horaires de nuit: couloirs, escaliers et locaux en deuxième sous-sol situés dans un environnement hostile aux représentants de la loi, dans la zone de « non droit » de la gare du nord qui a déjà été le témoin d'agressions voir même d'émeutes, il n'en est pas question !

Du respect des conditions règlementaires de retenue douanière, il n'est pas fait mention non plus.

Les représentants au CHSCT de Paris comme les agents de la BSIPF demandent un relogement d'urgence pour permettre aux agents d'effectuer correctement l'ensemble de leurs missions et de disposer de locaux sécurisés et décents.

Concernant la réponse de l'inspecteur du travail sur le contentieux grave et persistant entre les membres du CHSCT et l'administration des Douanes sur le PSA, nous estimons que le Président comme l'administration, en ne nous informant pas et en ne nous communiquant pas alors qu'il les détenaient, les différents échanges entre l'administration et l'inspection du travail (art 5-5 du décret 82453) notamment lors du dernier CHSCT plénier du 17 avril 2015 a entravé le bon fonctionnement de ce CHSCT et ébranlé la confiance que nous pouvions avoir dans cette instance.

Revenons à la DGFIP, les agents du site de Paganini (20 ème) ne cessent de subir des désagréments liés aux travaux en cours (fuites, fermeture de sanitaires, odeurs insupportables, bruit,etc)...

Des questions vous ont été posées par écrit à ce sujet et nous avons relayé un courrier des agents.

Nous attendons des réponses écrites, les questions diverses passant souvent à la trappe de ce CHSCT, l'ordre du jour étant souvent trop chargé.

Marie-José Lascaud, Nathalie Brenière, Laurent Grangérac,  
Didier Laplagne, Fabrice Egalis, Yannick Joly, Stéphane Tricot  
Natacha Duffuler, Mario Molnar, Marc Dantin-Carrère